

Domaine : **Formation professionnelle**  
Rubriquage : Chiffres - Statistiques - OPCA - Entreprises - Branches - Secteurs professionnels

## Pourquoi les TPE sollicitent peu leur Opca ? Les réponses d'Intergros

Les TPE recourent plus à la formation informelle qu'à des organismes externes : c'est ce que montre une enquête réalisée par Intergros en partenariat avec l'OCI (Observatoire prospectif des métiers et des qualifications du commerce interentreprises), un département intégré à l'Opca du commerce de gros et international. Les résultats ont été présentés jeudi 10 décembre 2009, à l'occasion d'un point presse. « Le principal intérêt de cette enquête est de mettre en lumière les pratiques en formation professionnelle dans les TPE qui ne sollicitent pas de financement auprès de leur Opca. Elle illustre notre capacité à identifier et apporter les solutions nécessaires au développement de l'accès à la formation professionnelle pour les salariés des très petites entreprises des branches du commerce interentreprises », déclare Michel Mourgue-Molines, directeur général d'Intergros. Les traits saillants ressortant de ce travail : un fort intérêt pour la formation de la part des TPE, mais également, un déficit d'information.

Menée auprès d'un échantillon de 1 040 TPE, cette enquête porte sur des entreprises versant leur contribution formation depuis trois ans auprès d'Intergros sans avoir fait de demande de financement. Au total, en 2008, les branches du commerce interentreprises comptaient environ 32 000 TPE, soit 110 100 salariés. Depuis 2006, environ une TPE sur cinq investit en formation et un salarié sur six est formé.

### PERCEPTION DE LA FORMATION PAR LES TPE

Selon l'enquête, environ 80 % des dirigeants d'entreprise interrogés considèrent que la formation est essentielle ou utile et 68 % pensent que le meilleur moyen d'acquérir de nouvelles compétences dans une entreprise est de faire évoluer un salarié en poste par la formation externe. Toutefois, pour les deux tiers d'entre eux (65 %), la contribution formation reste perçue comme une charge plutôt que comme un investissement. « Ce n'est pas étonnant, quand on sait que les entreprises ayant répondu à ce sondage ne bénéficient pas d'un retour sur les sommes versées », ajoute Didier Raiffé, directeur administratif et financier d'Intergros.

Si 62 % des sondés déclarent recevoir régulièrement de la documentation sur la formation professionnelle, Didier Raiffé déplore cependant que les entreprises connaissent insuffisamment les services offerts par Intergros. Ainsi, 63 % des entreprises interrogées employant de 1 à 4 salariés citent les CCI et les chambres des métiers comme source d'information, alors qu'elles ne sont que 39 % à citer l'Opca. Seuls 39 % des sondés savent qu'Intergros propose un financement de la formation.

À la question « quels seraient vos centres d'intérêts ? », les sondés répondent majoritairement qu'ils souhaiteraient disposer d'une documentation sur les dispositifs de formation (63 %) et qu'ils sont demandeurs de formations organisées et financées par Intergros (60 %). « Cela existe en fait depuis 2002, explique Didier Raiffé, mais ces entreprises ne le savent pas. À nous de faire le nécessaire pour qu'elles le découvrent. » En revanche, seulement 14 % des TPE concernées désirent un diagnostic de leur besoin en formation, ce que déplore Didier Raiffé, qui assure toutefois que cet axe de travail ne sera pas abandonné.

Les dispositifs les plus connus par les sondés sont le DIF (68 %), le bilan de compétences (62 %) et la VAE (50 %). En revanche, le contrat de professionnalisation (39 %) et la période de professionnalisation (23 %) restent relativement méconnus dans les TPE.

### PRATIQUES DE FORMATION

L'enquête montre que 49 % des TPE déclarent former leurs salariés. Pourtant, parmi celles-ci, elles ne sont que 44 % à faire appel à un organisme de formation. Pour les autres, la formation est dispensée de manière informelle, soit par un fournisseur (38 %), soit en interne (66 %). Pour Didier Raiffé, « c'est une piste à explorer car nous devons faire en sorte que cette formation informelle entre dans un cadre. En tout cas, ces chiffres montrent que l'accompagnement des salariés dans les entreprises est bien réel. »

Les principaux freins à la formation cités sont :

- le fait que l'activité de l'entreprise ne permet pas de libérer les salariés (57 % des TPE employant de un à quatre salariés, et 35 % de celles qui emploient entre cinq et neuf salariés) ;
- les formations proposées ne correspondent pas aux besoins (respectivement 43 % et 24 %) ;
- Le coût trop élevé de la formation (36 % et 17 %).

Il s'avère également que 31 % des TPE rencontrent des difficultés pour trouver un organisme de formation.

Enfin, huit TPE sur dix disent ne pas avoir de difficulté pour identifier les besoins en formation de leurs salariés. Elles sont la même proportion à considérer qu'elles disposent en interne des compétences nécessaires.

## **LE PLAN D'ACTION D'INTERGROS**

Au vu de ces résultats, Intergros a décidé la mise en place d'un plan d'action en trois axes qui doit être mis en oeuvre dès le début 2010 et fera l'objet après douze mois de mise en oeuvre.

Le premier axe consiste à formaliser les pratiques de formation interne et à structurer la gestion des ressources humaines. Pour ce faire, Intergros compte encourager davantage les formations de tuteur et de formateur interne. De même, sera élaboré un guide des bonnes pratiques de la formation interne et des grilles pour la conduite d'entretien et l'évaluation des compétences. L'Opcas souhaite également outiller les entreprises afin de bâtir leurs fiches de poste. « Notre but, c'est aussi d'accompagner les chefs d'entreprise dans la transmission de leur entreprise. C'est un processus long et notre rôle est aussi de les amener à y réfléchir. En effet, 50 % des chefs d'entreprises de nos TPE adhérentes ont plus de 50 ans », explique Valérie Grosset, responsable études et développement à l'Observatoire du commerce interentreprises.

Le second axe mis en avant porte sur l'amélioration de l'information auprès des TPE, notamment en développant une base de données qualifiées, et en envoyant chaque trimestre une newsletter à tous les adhérents employant moins de 10 salariés.

Enfin, le dernier axe concerne l'adaptation de l'offre de formation aux besoins de leurs destinataires. Intergros propose, notamment, de réaliser des enquêtes en ligne d'identification des besoins des entreprises et d'informer les réseaux d'organismes de formation. Le renouvellement d'actions collectives « clés en main » et le renforcement de partenariats avec les organismes de formation sont autant d'autres actions envisagées.